



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENTICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - C123-2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1424-27 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-268 du Conseil départemental en date du 15 juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Conseil départemental au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (CASDIS) ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 23 juillet 2021 relatif à la présidence du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas-de-Calais, suites aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que Monsieur Raymond GAQUERE est membre du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Raymond GAQUERE, Conseiller départemental, membre du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, est désigné pour présider le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais.

Article 2 : L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 23 juillet 2021 relatif à la présidence du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site Internet du Département.

Arras, le 9 juin 2026

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY